

**Délibération n° 2022-51**  
**Dossier d'expertise du bâtiment « vie étudiante et multiservices »**

**Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 5 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,**

Vu le livre VII du code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**A délibéré :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote.

*(Il s'agit de la validation du dossier d'expertise concernant la construction du bâtiment Vie Etudiante et Multiservices).*

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 28
Membres présents et représentés : 28	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**Le dossier d'expertise du bâtiment « vie étudiante et multiservices » est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 5 juillet 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

## Construction d'un bâtiment Vie Étudiantes Multiservices

### Note synthétique - Dossier d'expertise

#### Liminaire

Les établissements publics de l'enseignement supérieur sont tenus d'élaborer et de faire adopter par leur conseil d'administration un dossier d'expertise de leurs opérations immobilières. Ce dossier est soumis à la validation de leurs tutelles, qui s'assurent notamment de l'opportunité et la pertinence de l'opération projetée, de sa faisabilité technique et financière, de sa cohérence avec les différents cadres stratégiques existant, de son impact socio-économique et sa soutenabilité budgétaire.

Le projet de construction du futur « Bâtiment Vie Étudiante et multiservices » sur le campus de Fouillole est désormais dans sa phase de programmation et le dossier d'expertise doit être approuvé par le Conseil d'Administration de l'UA et validé ensuite par le rectorat.

Élaboré dans des délais très contraints, ce dossier apporte les précisions nécessaires sur le budget de l'opération (coût d'investissement, coût de fonctionnement, premier équipement).

#### Contexte réglementaire

Dans une démarche d'accompagnement à l'autonomie des établissements, la procédure d'expertise des opérations immobilières est destinée à permettre à l'État (Ministère en charge de l'enseignement supérieur, Préfets de région et Recteurs d'académie) de vérifier la cohérence des projets immobiliers avec les différents cadres stratégiques existants de l'enseignement supérieur (StrANES ; SRESRI ; Politiques de site) et avec la politique immobilière de l'État.

Cette procédure permet également à l'État de s'assurer de la faisabilité technique et financière des projets immobiliers.

L'élaboration du dossier d'expertise par l'Université des Antilles porteur du projet, offre, quant à lui, l'opportunité de s'impliquer pleinement dans la définition de l'opération après avoir évalué ses besoins et défini ses objectifs en cohérence avec sa stratégie de vie étudiante. Il a également pour objet de lui permettre de s'assurer de la soutenabilité pour son budget des dépenses liées à l'opération (Dépenses d'investissement et charges de fonctionnement récurrentes)

Conformément à la circulaire du 16 juillet 2020 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur, le document présenté constitue le dossier d'expertise du projet dénommé « **Construction d'un bâtiment Vie Étudiante et multiservices** ». Cette opération est inscrite et financée au Contrat de convergence.

Le Dossier d'Expertise doit être approuvé par le Conseil d'Administration de l'UA. Il est adressé ensuite pour instruction à la Rectrice d'Académie de Guadeloupe qui le transmettra avec son avis au Préfet de Région pour une décision d'agrément ;

## Stratégie de l'État

La stratégie de l'État en matière d'enseignement supérieur (StraNES), telle que décrite dans le rapport « Pour une société apprenante » publié en septembre 2015 se décline en 5 axes :

- Construire une société apprenante et soutenir notre économie ;
- Développer la dimension européenne et l'internationalisation de notre enseignement supérieur ;
- Favoriser une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion ;
- Inventer l'éducation supérieure du XXI<sup>e</sup> siècle ;
- Répondre aux aspirations de la jeunesse.

Dans ce rapport, il est également mis en avant 3 leviers :

- Dessiner un nouveau paysage pour l'enseignement supérieur ;
- Écouter et soutenir les femmes et les hommes qui y travaillent ;
- Répondre aux aspirations de la jeunesse.

## Stratégie locale

La stratégie régionale en matière d'enseignement supérieur, telle que décrite dans le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) révisé en 2016 pour la Région Guadeloupe se décline en 4 axes :

- Axe 1 : promouvoir l'adaptation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur aux besoins économiques du territoire guadeloupéen et en particulier des filières porteuses.
- Axe 2 : tenir compte de la cartographie de l'offre de formation existante environnement intégré et favorable au succès des étudiants l'emploi
- Axe 3 : renforcer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Guadeloupe
- Axe 4 : créer des espaces de dialogue et favoriser les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les entreprises et les citoyens

## Stratégie du porteur de projet

Le projet stratégique de l'université des Antilles (UA) se fonde sur trois objectifs principaux : conforter l'unité de l'établissement, améliorer sa visibilité et accroître son attractivité. Dans le contrat de site 2017-2022, on retrouve l'axe suivante :

### 6.2 Dynamiser les campus et améliorer la qualité de vie des étudiants en favorisant leurs initiatives

*L'université mettra l'accent sur la qualité de vie sur les campus. Des espaces de travail personnel ont été créés comme la « BU-vette » sur le campus de Schœlcher ou l'espace vie étudiante (EVE) dédié aux étudiants et aux associations étudiantes sur le campus de Fouillole et un vaste programme de réhabilitation des infrastructures a débuté.*

*L'établissement encourage également la vie associative et apporte un support financier aux initiatives des associations comme l'organisation de séjours d'intégration en complément du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.*

*L'Université des Antilles a le projet de faire des campus des lieux de vie et d'activité culturelle et sportive en multipliant les espaces et en accompagnant les associations étudiantes dans leurs projets. L'activité du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) sera développée avec la création d'une cellule d'écoute et d'aide psychologique accessible sur les deux pôles. De même, une commission égalité et diversité sera mise en place.*

L'ambition de l'UA est de faire progresser les campus vers les meilleurs standards nationaux. La stratégie patrimoniale aujourd'hui développée par l'université est définie dans son schéma directeur immobilier Immobilière (SDI). L'opération de « construction d'un bâtiment vie étudiante » y est inscrite et est conforme à ce document.

## Le Projet

Réalisé sous Maîtrise d'Ouvrage État (Rectorat de la Guadeloupe) en Marché de Global de Performance (MGP), le futur bâtiment Vie Étudiante et multiservices contribuera à la revitalisation du campus de Fouillole. Intégrant en un même espace : services et activités aux étudiants, services de la formation continue, espaces associatifs mutualisés, cet équipement innovant mettra également à la disposition du public des usagers un auditorium, une cafétéria...La surface utile projetée est 3 593m<sup>2</sup>

Le plan de financement de l'opération est inscrit dans l'actuel contrat de convergence pour un montant global de **19 millions** toutes dépenses confondues (Etudes, travaux, maintenance/exploitation sur 5 ans et premier équipement). **L'opération est financée à 100% par l'État.**

Le calendrier projeté est le suivant :

Calendrier prévisionnel	Date ou période
Validation des études de programmation	Juillet 2022
Lancement du marché global de performance	
<i>Phase candidature</i>	Septembre 2022
<b>Premier tour de dialogue</b>	
<i>Phase offre initiale (niveau APS)</i>	Janvier à Mars 2023
<i>Analyse et réunions de dialogue</i>	Avril à Mai 2023
<b>Deuxième tour de dialogue</b>	
Production des offres finales (APD)	Juillet 2023 à Octobre 2023
Analyse des offres finales et reunion de dialogue	Novembre 2023 à décembre 2023
Validation par le jury et attribution	Janvier 2024
Notification du marché de MGP	Février 2024
Dépôt du permis de construire	Avril 2024
Fin des études de conception (PRO)	Décembre 2024
Lancement des travaux	Février 2025
Fin des travaux – livraison	Fin 2026
Mise en service	Février 2027

Pour l'UA, l'enjeu est de mettre à disposition des étudiants et du personnel un équipement moderne adapté aux technologies numériques et à l'évolution des usages. Le bâtiment multiservices offrira à ses publics d'avantage d'espaces d'expressions associatives et culturelles, un confort nettement amélioré, des espaces de travail adaptés aux nouveaux usages (salle de travail, salle de co-working, ect...) et des espaces de convivialité agréables.

Le dossier d'expertise présente les éléments de programme qui définissent les caractéristiques techniques et financières de l'opération.

Le dossier d'expertise est accompagné d'une délibération du conseil d'administration.